



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 19958

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les conséquences néfastes que présenteraient pour le service public la décentralisation de plusieurs compétences indispensables au bon fonctionnement des établissements d'enseignement. Le transfert de la médecine scolaire et du service public d'orientation des élèves, entres autres, paraissent particulièrement regrettables et contraires à l'intérêt des élèves. En effet, les collectivités territoriales qui auront à assumer ces compétences, en auront, à l'évidence, une interprétation sensiblement différente en fonction de leurs orientations de gestion, de leurs choix politiques et de leurs moyens financiers. Ce serait d'ailleurs la conséquence logique du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. C'est donc le risque d'une école à plusieurs vitesses qui se profile ainsi, au détriment du principe d'égalité des usagers devant le service public sur l'ensemble du territoire national. C'est aussi le risque d'une déqualification des personnels concernés comme le montre la remise en cause de la fonction de conseiller d'orientation-psychologue. Il lui demande, en conséquence, s'il entend revenir sur ce projet et garantir ainsi la cohérence et l'intégrité du service public de l'éducation, dans toutes ses composantes et sur tout le territoire.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales donne à la région la responsabilité de coordonner les actions en faveur de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes en vue de leur insertion professionnelle et sociale. L'État conserve la maîtrise de l'orientation scolaire. Les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centre d'information et d'orientation continuent donc de relever de la fonction publique d'État. Dans ce contexte, et à la suite des débats suscités par la préparation de ce projet de loi, une réflexion est engagée dans les académies sous la responsabilité des recteurs portant sur les améliorations à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services d'information et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19958

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4408

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9007